

La CMDD – la SMDD

La Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) est une instance de dialogue et de propositions à l'intention des Parties contractantes pour la définition d'une stratégie méditerranéenne de développement durable. Organe consultatif du PAM, la CMDD comporte à la fois des représentants des Parties Contractantes et de la Société Civile, à savoir :

- 22 experts nommés par les États riverains (Albanie, Algérie, Bosnie Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Slovénie, Syrie, Tunisie, Turquie) et la Communauté Européenne,
- 2 représentants des autorités locales (Réseau MEDCITES et Coordination Italienne des Agendas 21 locaux),
- 2 représentants de la société économique (APO-Services de protection de l'environnement et UMCE- Union Méditerranéenne des Confédérations d'Entreprises),
- 5 représentants des ONG/OIG ENDA MAGHREB, FoE/Mednet-Amis de la terre, MOI-ECSD, RAED et WWF),
- 14 membres suppléants représentants de la communauté scientifique, d'organisations intergouvernementales actives dans le domaine du développement durable et d'experts

La CMDD a articulé, depuis sa création, ses travaux autour de huit thèmes prioritaires :

- Gestion durable des régions côtières ;
- Gestion de la demande en eau ;
- Indicateurs pour le développement durable en Méditerranée ;
- Tourisme et développement durable en Méditerranée ;
- Industrie et environnement ;
- Sensibilisation et information ;
- Libre échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen ;
- Gestion urbaine et développement durable.

Chaque thème est pris en charge par un groupe de travail animé en général par deux gestionnaires de tâches (membres de la CMDD), avec l'appui technique du PAM et des Centres d'Activités Régionales, principalement le Plan Bleu et le Programme d'Actions Prioritaires.

En plus de ces activités thématiques, la CMDD a élaboré une **Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable**, qui a été adoptée lors de la 14ème Réunion des Parties Contractantes (Slovénie, Novembre 2005.)

Le Plan Bleu a été responsable de la coordination technique et de l'écriture du texte de cette stratégie sous l'autorité du Coordinateur du PAM, et avec la participation des autres Centres d'Activités Régionales du PAM.

La Stratégie méditerranéenne invite à l'action pour engager la région vers un développement durable afin de renforcer la paix, la stabilité et la prospérité. Elle prend en compte les faiblesses et les menaces qui pèsent sur le monde méditerranéen, mais aussi les atouts et les opportunités. Elle prend également en considération les grandes différences de situations entre pays développés et en développement et elle met l'accent sur la nécessité d'accompagner par des moyens appropriés les

transitions des pays de l'Est Adriatique et du Sud et de l'Est de la Méditerranée. L'enjeu pour l'ensemble des pays riverains est d'en tirer collectivement bénéfice en termes de développement humain, de développement économique et de protection de l'environnement.

Cette Stratégie s'articule autour de **quatre objectifs et de sept domaines d'action prioritaires**.

Trente-quatre indicateurs sont annexés de façon à permettre le suivi de la Stratégie. Elle fait l'objet d'une relecture par la CMDD tous les deux ans, et d'une révision tous les cinq ans.

Les quatre grands objectifs sont de :

1. Contribuer au développement économique,
2. Réduire les disparités sociales, et renforcer les identités culturelles
3. Changer les modes de production et de consommation non durables et assurer une gestion durable des ressources naturelles,
4. Améliorer la gouvernance.

Les sept domaines d'action prioritaires sont la gestion de la demande en eau, l'énergie et le changement climatique, le transport, le tourisme, la gestion des zones côtières l'espace rural et le développement urbain.